Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID: 011-200035863-20240410-DE\_2024\_\_30-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT de l'AUDE

## EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### **NOMBRE DE MEMBRES :**

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS

Afférents au Conseil Communautaire : 82

En exercice: 82

Qui ont pris part à la délibération :

69

Date de convocation: 04/04/2024

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DE\_2024\_\_30

<u>Objet : DESIGNATION DES MEMBRES REFERENTS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION LEADER 2023/2027</u>

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Freddy NOLOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

### **Etaient présents**: (50)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Gérard GARCIA (ARGENS-MINERVOIS), Alain MAILHAC (BOUTENAC), Serge LEPINE (CAMPLOND D'AUDE), André HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Joelle CANITROT AYE (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCASTEL des CORBIERES), Serge BRUNEL (CONILHAC-CORBIERE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Gérard BARTHEZ (FERRALS LES CORBIERES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Béatrice BORT (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), René ORTEGA (LAGRASSE), Raymond SPOLI (LA ROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN-CORBIERES), Jean-Paul PUJOL (LEZIGNAN-CORBIERES), Bernard FUMET (LEZIGNAN-CORBIERES), Dominique JOLIS PAILHIEZ (LEZIGNAN-(LEZIGNAN-CORBIERES), CORBIERES), Thierry CAUMEIL Sylvie DANRE (LEZIGNAN-CORBIERES), Sabrina FITO (LEZIGNAN-CORBIERES), BAROUSSE (LEZIGNAN-CORBIERES), Freddy NOLOT (LEZIGNAN-CORBIERES),

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le

ID: 011-200035863-20240410-DE\_2024\_\_30-DE

CALMON (LEZIGNAN-CORBIERES), COURRIERE Thierry **DENARD** (LEZIGNAN-CORBIERES), Rémi PENAVAIRE (LEZIGNAN CORBIERES). Guy D'ALANCON (MONTBRUN DES CORBIERES), (MONTSERET), Christelle HERMAND (MOUTHOUMET), Gérard PIOCH (MOUX), Gilles CASTY (ORNAISONS), Claire CHAOUAT (ORNAISONS), Emile DELPY (PARAZA), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Alain COSTE (RIBAUTE), Corinne GIACOMETTI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Geneviève LOPEZ (ROUBIA), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Hervé BARO (TERMES), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Marilyse RIVIERE (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Michel PONCOT (VILLEROUGE TERMENES), Alain GALAND (VIGNEVIEILLE)

#### Etaient absents les représentants des Communes de : (13)

Yvon LACOMBE (ALBIERES), Philippe LACOMBE (BOUISSE), Aaron-Lee GRIMSTONE (DERNACUEILLETTE), Michel BARBAZA (LAIRIERE), Bérengère LECEA (LEZIGNAN-CORBIERES), Sophie BIRKENER (LEZIGNAN-CORBIERES), (LEZIGNAN-Virginie **JULIAN** (LEZIGNAN-CORBIERES), Didier **JULIAN** CORBIERES), Isabelle FARGES (MASSAC), Jessica BOSCH (MONTJOI), Daniel LANGLOIS (PALAIRAC), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUITS), Redha MENNAD (SALZA)

## **Procurations**: (19)

Bernard SUTRA (AURIAC) à Raymond SPOLI, Marcel REVERDY (CANET D'AUDE) à André HERNANDEZ, Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE) à Serge BRUNEL, Paul BERTHIER (COUSTOUGE) à Jacques PIRAUD, Frédéric BERROCAL (FABREZAN) à Isabelle GEA-PERIS, Suzanne ARNAUD (FERRALS LES CORBIERES) à Gérard BARTHEZ, Jean-Marie GALINIE (LANET) à Jean-Marie SAURY, Christine BENET (LEZIGNAN-CORBIERES) à Gérard FORCADA, William COMBES (LEZIGNAN-CORBIERES) à Thierry CAUMEIL, Dominique JOLIS (LEZIGNAN-CORBIERES) à Dominique JOLIS PAILHIEZ, Sylvie FUMET (LEZIGNAN-CORBIERES) à Bernard FUMET, Michel MASUYER (LEZIGNAN-CORBIERES) à Sylvie DANRE, YVES KOSINSKI (LUC SUR ORBIEU) à Freddy NOLOT, Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU) à Françoise BAROUSSE, Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE) à Jean-Michel FOLCH, David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE) à Gérard PIOCH, Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE) à Alain COSTE, Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS) à René ORTEGA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

**Considérant** que dans le cadre de la nouvelle programmation Leader 2023/2027, le Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes (PNRCF) a été sélectionné pour être la structure porteuse d'un Groupe d'Action Locale (GAL) : le GAL Corbières, Salanque, Fenouillèdes et Minervois ;

Publié le

ID: 011-200035863-20240410-DE\_2024\_\_30-DI

**Considérant** que l'animation de ce GAL portera sur la totalité des 3 EPCI Région Lézignanaise Corbières et Minervois, Corbières Salanque Méditerranée, Agly Fenouillèdes et 9 communes de Perpignan Méditerranée Métropole;

**Considérant** la nécessité pour le PNRCF de ocnsituer un comité de programmation de préfiguration afin d'instaurer les premiers échanges et mettre en place la gouvernance pour la programmation des actions à venir ;

**Considérant** donc que la CCRLCM se doit de désigner un élu référent et un élu suppléant afin qu'ils puissent participer aux différents comités politique et/ou technique organisés par le GAL;

Sur proposition du rapporteur, André HERNANDEZ Président,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

Par:
69 POUR
0 ABSTENTION
0 CONTRE

**DESIGNER** M, Gérard BARTHEZ comme élu référent et M, Rolland QUINCEY comme élu suppléant au GAL dans le cadre de la prgrammation Leader 2023/2027 ;

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Secrétaire de séance,

Le Président,

André HERNANDEZ

Freddy NOLOT,